

35^e RONDE DU JURA

ST-CLAUDE - MOREZ

Les Molunes - Lamoura - Longchaumois



Charles CLOT & Thierry LEON- vainqueur 2003 - Mazda 323 GTR





Association Sportive de l'Automobile Club Jurassien

Rue Gédéon David - BP67 - 39302 CHAMPAGNOLE CEDEX
Téléphone : 03-84-52-57-92 Fax : 03-84-51-46-24

35^e RONDE REGIONALE DU JURA 31 Janvier 2004

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 22/12/2003
Ouverture des engagements : 22/12/2003
Clôture des engagements : 19/01/2004
Parution du road-book : 19/01/2004
Vérification des documents et des voitures : 31/01/2004
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : 31/01/2004 à 13h00
Publication des équipages admis au départ : ... 31/01/2004 à 14h00 au tableau d'affichage du parc fermé à St-Claude
Briefing des pilotes le 31/01/2004 à 14h30 au parc fermé à St-Claude
Départ de St-Claude à 15h30 pour la 1^{ère} voiture
Publication des résultats partiels au parc de regroupement à Morez
Arrivée à Morez le 31/01/2004 à 23h13 pour la 1^{ère} voiture
Vérification finale : Garage GANEVAL à Morez
Publication des résultats du rallye : 30 min après l'arrivée de la dernière voiture à Morez
Remise des prix : le 01/02/2004 à 10h30

Article 1 Organisation

L'Association Sportive Automobile de l'Automobile Club Jurassien, avec le concours du Club Peugeot Sport Champagnole Jura, organise le 31 Janvier 2004 en qualité d'organisateur administratif la 35^e RONDE DU JURA.
Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R1 en date du 18/11/2003

Comité d'Organisation

Président : Régis TONNAIRE
Membres : MM Michel GUYOT - Fabien CRAEN
Secrétariat du Rallye, Adresse, : ASA JURA - RONDE 2004 - 2 ALLEE DE CHAFFARDON - 39200 ST-CLAUDE
Téléphone : 03-84-52-57-92 / 06 32 25 97 51
Fax : 03 84 45 42 10
Email : asa.jura@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : Mairie de Morez - 39400 MOREZ
Lieu, date, horaire : Salle du conseil, le 31/01/2004 de 7h00 au 01/02/2004 à 3h00

Organisateur technique :

Nom : ASA JURA (idem organisateur administratif)

1.1 Officiels.

Commissaires Sportifs :	Président	DEFFRENNE Georges.....	Licence n°	1227
		MATHIEU Francis		1909
		DUFRESNES Régis.....		2484
Directeur de Course :		COURANT Thierry		16140
Directeur de Course Adjoint :		VOILLAT Alain		1912
Directeur Epreuve Chronométrées	N°1	FINKEL Gérard		1913
	N°2	BENOIT Hubert		3617
Médecin :	EC N°1.....	DR. HACHELAF		
	EC N°2	DR. GRANDCHAVIN		14174
Commissaires Techniques :	Responsable ..	SENNERICH Michel		14723
		LEGRAND Jean-Paul		3935
Chargés des relations avec les concurrents (CS) :		CUNY Jacques		3036
Chargés des relations avec la presse :		ROUX Fred		

1.2 Eligibilité

Le Rallye Ronde du Jura compte pour - la Coupe de France des Rallyes 2004 - le Challenge du Comité Bourgogne Franche-Comté 2004 et le trophée des coéquipiers - le Challenge de l'ASA JURA

1.3 Vérifications

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le 31/01/04 de 08h00 à 12h00 au Garage GANEVAL - Concessionnaire PEUGEOT à Saint-Claude

Les vérifications techniques auront lieu le 31/01/04 de 08h00 à 12h30 au Garage GANEVAL à Saint-Claude

Les vérifications finales seront effectuées au Garage GANEVAL à Morez - Rue de la République - à Morez

Prix de la main d'œuvre : 40€ TTC

Article 2 Assurances

Conforme au règlement standard FFSA

Article 3 Concurrents et Pilotes

3.1 Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5 Toute personne qui désire participer au rallye Ronde du Jura 2004 doit adresser **au secrétariat du rallye** (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, **avant le 19/01/04**

ASA JURA - Fabien CRAEN - 2 ALLEE DE CHAFFARDON - 39200 SAINT-CLAUDE - Fax 03-84-45-42-10

3.1.10 Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures. Il est prévue une parade à la suite du passage de tous les concurrents.

3.1.11.1 Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 210 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 420 €

3.1.12 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.13 Un concurrent déclarant forfait devra le faire au plus tard le 28 Janvier 2004 minuit par fax (03-84-45-42-10). Passer ce délai, le concurrent sera considéré comme régulièrement engagé.

Article 4 Voitures et Equipements

4.2 Pneumatiques : réglementation de l'utilisation des pneumatiques

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

Une tolérance de 2mm peut être admise concernant la bande centrale de 47 mm qui doit rester libre de crampons. Les autres paramètres de la réglementation devront être respectés, à savoir :

- ♦ Crampons : seuls les crampons à pointe unique cylindrique injectés par l'extérieur de la bande de roulement sont autorisés. Ils ne peuvent en aucun cas traverser cette bande. Ils devront répondre impérativement aux dimensions suivantes :
 - Diamètre maximum d'embase : 6,5 mm tolérance comprise
 - Poids : 2 gr
 - Dépassement du crampon par rapport à la surface du pneumatique à l'état neuf : maximum 2 mm
 - Hauteur totale du clou pointe comprise : 15 mm tolérance maximum 0,5 mm
- ♦ Densité d'implantation : aucun décimètre de la longueur de la bande roulement considérée à son plus grand diamètre extérieur ne pourra recevoir plus de 12 crampons implantés au gré du concurrent, à l'exception d'une bande centrale de 45 mm qui doit rester libre.

4.3 Assistance

Conforme au règlement standard FFSA

L'assistance est autorisée **uniquement** dans la zone d'assistance prévue à cet effet signalée sur le road-book.

4.3.2.3. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5 Publicité

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier lors des vérifications administratives

Article 6 Sites et Infrastructures

6.1 Description

Le Rallye de la Ronde du Jura représente un parcours de 199 kms.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 37.2 kms.

Les épreuves spéciales sont : ES LES MOLUNES 4.6 kms à parcourir 3 fois

ES LAMOURA-LONGCHAUMOIS 7.8 kms à parcourir 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans le road-book

6.2 Reconnaissances

Conforme au règlement standard FFSA

6.2.6 Les reconnaissances auront lieu uniquement les jours suivants : Samedi 24 Janvier 2004 de 8h00 à 22h00
Vendredi 30 Janvier 2004 de 8h00 à 22h00

Le road-book est à retirer à la station "TOTAL Jean PARISI" route de Lyon à St-Claude ou envoyé contre une enveloppe timbrée à 0,75€

4 passages maximum contrôlés - voitures de série uniquement.

L'Organisateur transmettra au directeur de course les dossiers pour application des sanctions.

1^{re} infraction - selon la gravité de 20 s à 1 min

2^e infraction - interdiction de prendre le départ

Article 7 Déroulement du Rallye

7.1. Départ

Dans le sens inverse des numéros. Des voitures de "parades" succéderont aux concurrents.

7.2. Dispositions Générales Relatives aux Contrôles

7.2.1. Les signes distinctifs des Commissaires sont des chasubles jaunes

Article 8 Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9 Classements

Conforme au règlement standard FFSA

Article 10 Prix

Des coupes et des prix en espèces récompenseront les concurrents dans les différents classements.

Une coupe récompensera également un commissaire désigné par le sort.

Prix cumulables.

SCRATCH : 1^{er} : 220 € + 1 coupe

2^e : 170 € + 1 coupe

3^e : 150 € + 1 coupe

GROUPE : 1^{er} : 60 € + 1 coupe (si plus de 6 partants)

2^e : 45 € + 1 coupe (si plus de 8 partants)

3^e : 30 € + 1 coupe (si plus de 9 partants)

CLASSE : 1^{er} : 200 € + 1 coupe

2^e : 90 € + 1 coupe (si + de 5 partants)

3^e : 60 € + 1 coupe (si + de 9 partants)

PREMIERE FEMININE : 120 € + 1 coupe

La remise des prix se déroulera le 1^{er} Février 2004 à 10h30 à Morez



35e RONDE DU JURA

1^{re} ETAPE

Samedi 31 Janvier 2004

CONTROLES HORAIRES	ITINERAIRES	TEMPS	KM		HEURES DE PASSAGE		PARADE	
			Partielle	Totale	1 ^e auto	100 ^e auto		
					section 1		de	à
CH 0	St-Claude - Parc fermé	-	-	0,0	15:30	17:10	17:15	17:45
CH 1	La Cernaïse - CH ES N°1	0:30	13,6	13,6	16:00	17:40	17:45	18:15
Dép. ES 1	ES 1 - 4,6 kms Les Molunes	0:03	0,3	13,9	16:03	17:43	17:48	18:18
CH 2	Lamoura - CH ES N°2	0:25	14,9	28,8	16:28	18:08	18:13	18:43
Dép. ES 2	ES 2 - 7,8 kms Lamoura - Longchaumois	0:03	0,3	29,1	16:31	18:11	18:16	18:46
CH 3	ENTREE ZONE D'ASSISTANCE	0:35	23,6	52,7	17:06	18:46	18:51	19:21
CH 4	SORTIE ZONE D'ASSISTANCE	0:30	0,7	53,4	17:36	19:16	19:21	19:51
CH 5	ENTREE Parc de Regroupement	0:05	0,8	54,2	17:41	19:21	19:26	19:56
	Parc de regroupement 30'				section 2			
CH 6	SORTIE Parc de Regroupement	0:30	0,0	54,2	18:11	19:51	19:56	20:26
CH 7	La Cernaïse - CH ES N°3	0:50	31,8	86,0	19:01	20:41	20:46	21:16
Dép. ES 3	ES 3 - 4,6 kms Les Molunes	0:03	0,3	86,3	19:04	20:44	20:49	21:19
CH 8	Lamoura - CH ES N°4	0:25	14,9	101,2	19:29	21:09	21:14	21:44
Dép. ES 4	ES 4 - 7,8 kms Lamoura - Longchaumois	0:03	0,3	101,5	19:32	21:12	21:17	21:47
CH 9	ENTREE ZONE D'ASSISTANCE	0:35	23,6	125,1	20:07	21:47	21:52	22:22
CH 10	SORTIE ZONE D'ASSISTANCE	0:30	0,7	125,8	20:37	22:17	22:22	22:52
CH 11	ENTREE Parc de Regroupement	0:05	0,8	126,6	20:42	22:22	22:27	22:57
	Parc de regroupement 30'				section 3			
CH 12	SORTIE Parc de Regroupement	0:30	0,0	126,6	21:12	22:52	22:57	23:27
CH 13	La Cernaïse - CH ES N°5	0:50	31,8	158,4	22:02	23:42	23:47	0:17
Dép. ES 5	ES 5 - 4,6 kms Les Molunes	0:03	0,3	158,7	22:05	23:45	23:50	0:20
CH 14	Lamoura - CH ES N°6	0:25	14,9	173,6	22:30	0:10	0:15	0:45
Dép. ES 6	ES 6 - 7,8 kms Lamoura - Longchaumois	0:03	0,3	173,9	22:33	0:13	0:18	0:48
CH 15	ENTREE Parc Fermé Morez	0:40	25,1	199,0	23:13	0:53	0:58	1:28

Parcours total (kms) = 199

Parcours chronométré (kms) : 37,2

Parc de regroupement : Les concurents doivent se tenir à disposition des commissaires sportifs qui se chargent de donner un nouveau départ.

RECOMMANDATIONS

↳ RECONNAISSANCES

Il est rappelé à tous les concurrents qu'il est obligatoire de respecter le code de la route pendant les reconnaissances, et qu'il est impératif d'être vigilant lors de la traversée de tous les villages. La traversée des villages devra s'effectuer à 30 km/h maximum. Une surveillance sera mise en place par la Gendarmerie, les Maires et les Conseillers Municipaux, les riverains ainsi que par les organisateurs.

Les reconnaissances sont interdites en dehors des horaires et dates prévues. Toute personne prise en flagrant délit se verra sanctionnée par la Gendarmerie et éventuellement par le pouvoir sportif qui appliquera les sanctions prévues dans l'article n°6.2 du règlement particulier. Les voitures de reconnaissances doivent être strictement de série, sans arceau et échappement homologué route.

Ces mesures sont prises pour la survie de nos rallye
et le respect des riverains sans quoi rien ne serait possible.

↳ RAPPEL

- ♦ Il est rappelé que la fiche d'homologation aux vérifications techniques est obligatoire, ainsi que le passeport technique.
- ♦ La présentation de la carte grise du véhicule engagé est obligatoire. Si la carte grise n'est pas au nom du concurrent, celui-ci doit présenter une attestation du propriétaire l'autorisant à participer à la 35^e Ronde du Jura.
 - ♦ Les conducteurs déclarent sur l'honneur qu'ils ne sont pas, à ce jour, sous le coup d'une suspension du permis de conduire et s'engagent à renoncer à leur participation à l'épreuve, au cas où ils se trouveraient dans cette situation au moment de son déroulement. De même, ils s'engagent à respecter la réglementation interdisant le dopage et à accepter les contrôles éventuels des médecins accrédités.
 - ♦ Un licencié ne peut s'engager à la même date dans 2 épreuves organisées par des associations sportives différentes.
 - ♦ L'organisation et les services de dépannages dégagent toute responsabilité quant aux éventuels dommages pouvant être occasionnés en cas de remorquages et assistances portés aux véhicules concurrents.
 - ♦ Les remorques sont interdites dans la zone d'assistance. Elles seront garées sur le parking du bas de Morez vers les garages inter-communaux ou à la Doye parking du stade.

↳ TECHNIQUES

- ♦ **ATTENTION HARNAIS DE SECURITE - La nouvelle norme sur les harnais est la norme FIA 8853/98-2004 ou FIA 8854/98-2004. La norme FIA98-2003 n'est plus valable.**

Merci pour votre compréhension.

L'organisateur.

CHALLENGE - 3^e RALLYE NEIGE HAUTES-ALPES - 35^e RONDE DU JURA 2004

Tout équipage participant au 2 épreuves aura une ristourne de 25% sur les 2 engagements à l'issue des 2 rallyes (listes des équipages autorisés à prendre le départ faisant foi).

35e RONDE DU JURA
31 Janvier 2004

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Mode de règlement :

Chèque N°
 Banque :
 Espèces :

Visa Administratif

Visa Technique

N° Course

Reçu complet le

	CONDUCTEUR	COEQUIPIER
NOM		
PRENOM		
LICENCE N°		
ASA		
CODE ASA		
PERMIS DE CONDUIRE N°		
DELIVRE LE		
PAR		
ADRESSE COMPLETE		
CODE POSTAL		
VILLE		
TELEPHONE		
TEL PORTABLE		
FAX		
E-MAIL		
SIGNATURE		

Je participe au Challenge Rallye Neige Hautes-Alpes - Ronde du Jura 2004



J'ai participé au rallye Neige Hautes-Alpes 2004 sous le N°

Les concurrents et conducteurs déclarent avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve, du verso (recommandations) de la présente feuille d'engagement, et en accepter les termes. Ils certifient que les renseignements qu'ils ont précisés sur cet engagement sont exacts.

VEHICULE ENGAGE	
GROUPE	CLASSE
MARQUE	
MODELE Désignation Commerciale Précise	
IMMATRICULATION	
COULEUR DOMINANTE	
CYLINDREE REELLE (en cm3)	
FICHE D'HOMOLOGATION N°	
PASSEPORT TECHNIQUE N°	



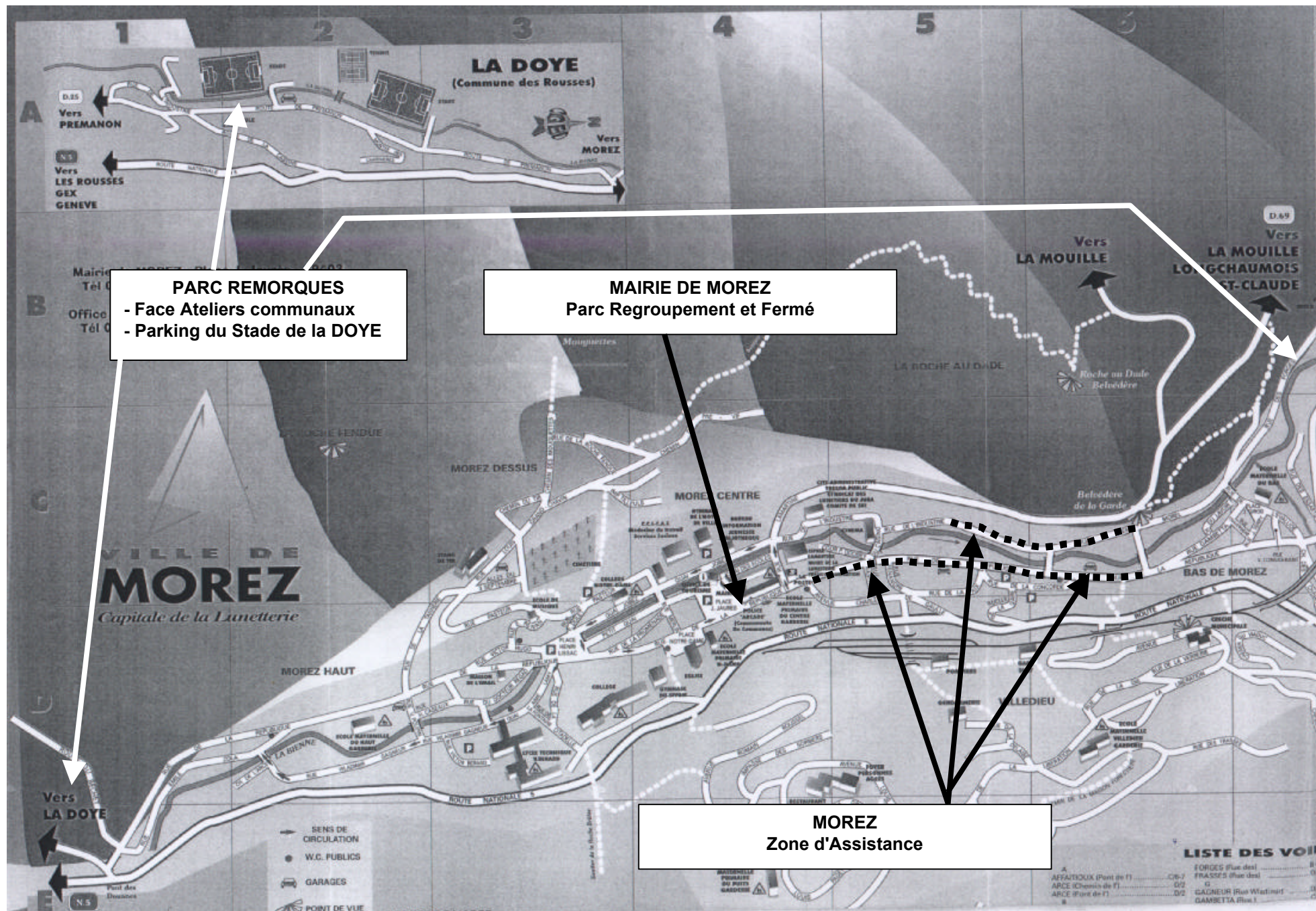
ATTENTION

Cette demande d'engagement ne sera valable qu'accompagnée du chèque de participation.

Engagement : 210 € (avec publicité)

A RETOURNER
AVANT LE 19 Janvier 2004
 (cachet de la poste faisant foi) à:

ASA JURA - Fabien CRAEN
2 Allée de Chaffardon
39200 SAINT-CLAUDE
Fax 03-84-45-42-10



PARC REMORQUES

- Face Ateliers communaux
- Parking du Stade de la DOYE

MAIRIE DE MOREZ

Parc Regroupement et Fermé

MOREZ

Zone d'Assistance

HOTELS

MOREZ	Hôtel du Commerce	03.84.33.01.02
	Hôtel Europa	03.84.33.12.08
	Hôtel de la Poste	03.84.33.11.03
MORBIER	Hôtel de la Route Blanche	03.84.33.12.78
	Hôtel Les Clarines	03.84.33.02.20
	Motel Saint Michel	03.84.33.08.32
LAMOURA	Hôtel La Spatule	03.84.41.20.23
	Hôtel Girod	03.84.41.21.56
	Hôtel Les Arobiers	03.84.41.27.26
PREMANON	Hôtel La Loge	03.84.60.77.14
	La Darbella	03.84.60.78.30

Autres Hôtels et Gîtes :

L'Office du Tourisme de Morez au 03.84.33.08.73 <http://www.haut-jura.com>



**Association Sportive
de l'Automobile Club Jurassien**

Rue Gédéon David - BP67 - 39302 CHAMPAGNOLE CEDEX
Téléphone/Fax : 03-84-52-57-92

L'ASA JURA vous propose la possibilité de réserver votre place pour la choucroute du samedi soir 31 Janvier 2003.

Ce repas se déroulera à l'Espace Lamartine en attendant le classement final de l'épreuve à partir de 23h00.

Les places sont à réserver lors de votre inscription. Pas d'inscription sur place

NOM : _____ Prénom : _____

ADRESSE : _____

CODE : _____ VILLE : _____ TEL : _____

Je réserve _____ repas x 12.00 € = _____ €

Les chèques des repas doivent être réglés séparément de l'inscription au rallye

Ci-joint un chèque à l'ordre de "ASA JURA" (ne seront pris en compte que les réservations accompagnées des règlements)

**Association Sportive
de l'Automobile Club Jurassien**

**35^e RONDE DU JURA
31 Janvier 2004**

**35^e RONDE DU JURA
31 Janvier 2004**

LIEU	partiel	cumul
SAINT-CLAUDE	0	0
LES MOLUNES DEPART ES 1	13.6	13.6
LAMOURA DEPART ES 2	15.2	28.8
MOREZ	25.4	54.2
LES MOLUNES DEPART ES 3	31.8	86
LAMOURA DEPART ES 4	15.2	101.2
MOREZ	25.4	126.6
LES MOLUNES DEPART ES 5	31.8	158.4
LAMOURA DEPART ES 6	15.2	173.6
MOREZ	25.4	199
Kms ES = 37.2		

MOREZ
Parc Fermé d'Arrivée
Zone d'Assistance

PREMANON

LONGCHAUMOIS

Arrivée

ES 2-4-6
LAMOURA -LONGCHAUMOIS
7.8 kms

SAINT-CLAUDE
Parc Fermé de Départ

Départ

LAMOURA

LAJOUX

Arrivée

ES 1-3-5 LES MOLUNES
4.6 kms

Départ

